

Partage

p14654@univ-orleans.fr

Évolution des mesures sanitaires à compter du 14 mars

De : president@univ-orleans.fr

jeu., 10 mars 2022 15:25

Objet : Évolution des mesures sanitaires à compter du 14 mars

📎 1 pièce jointe

À : tous etudiants <tous.etudiants@listes.univ-orleans.fr>**Cc :** Président <president@univ-orleans.fr>

Chères et chers étudiants,

A compter du **lundi** 14 mars, le gouvernement va assouplir les règles liées à la lutte contre le COVID 19. Ces évolutions seront les suivantes :

- Le port du masque ne sera plus obligatoire dans les locaux mais restera toutefois recommandé pour les personnes positives et cas contacts ainsi que pour les personnes symptomatiques.
- le contrôle du passe vaccinal sera suspendu dans l'ensemble des lieux où il était **aujourd'hui** requis.
- les règles de restauration collective reviendront à la normale.

Les règles d'hygiène comme le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération régulière des locaux devront perdurer.

Bien cordialement.

Eric Blond
Président
Château de la Source, 45100 Orléans
02 38 49 47 48

